

Comité de suivi départemental des rythmes scolaires

Réunion du 3 juin 2013

Ordre du jour

- Etat de la situation des communes à la rentrée 2013
- Présentation de pré-projets éducatifs territoriaux
- Organisation à la rentrée 2013

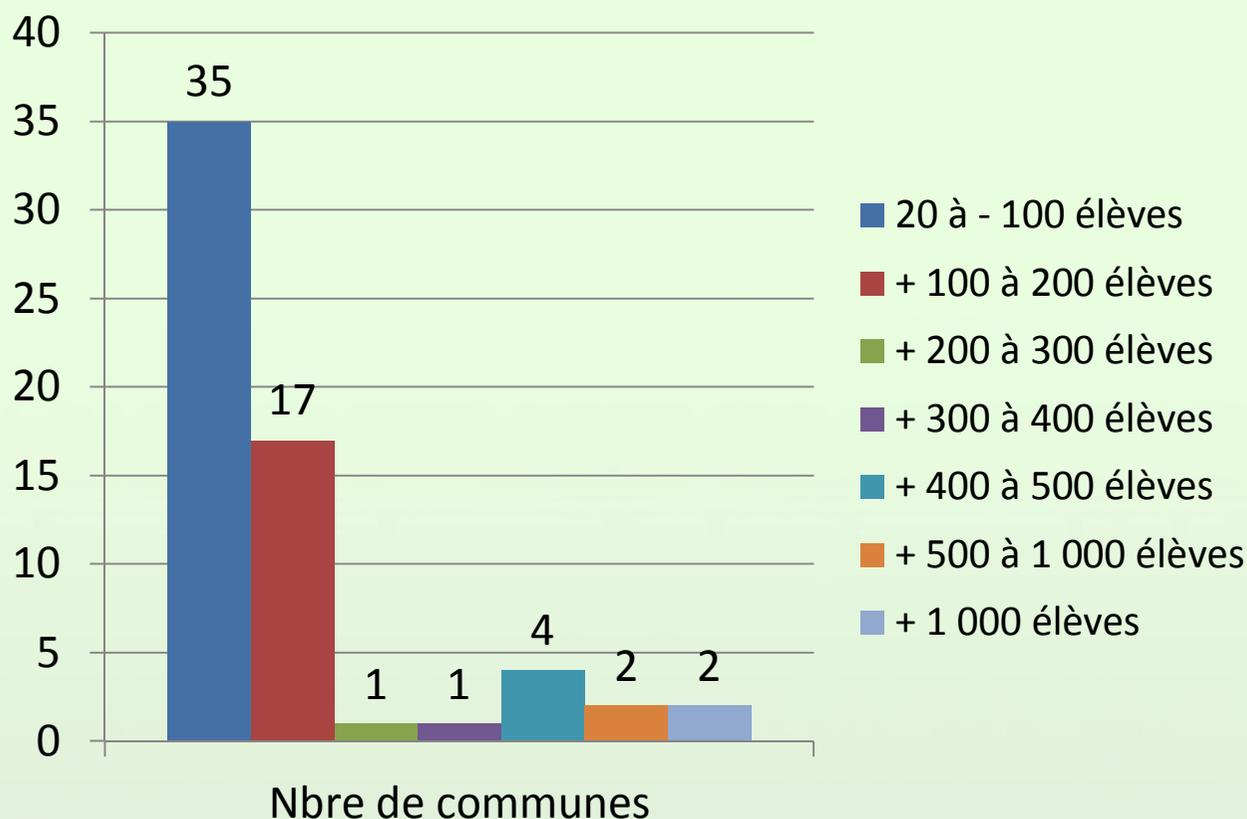
Composition du comité de suivi

Noms	Qualité	Titre
Monsieur Lionel OLLIVIER	Représentant de l'Union des Maires de l'Oise Maire de Clermont	Elus
Madame Sandrine GIRAULT	Directrice des Relations avec les collectivités locales, Représentante de la Préfecture	Partenaires et institutions
Madame Fabienne MALRIQ	Direction départementale de la cohésion sociale	Partenaires et institutions
Madame Marie-Hélène DELAFOLIE	Direction départementale de la cohésion sociale	Partenaires et institutions
Monsieur Aurélien MOLLET	Direction départementale de la cohésion sociale	Partenaires et institutions
Monsieur William VAILLANT	Président de la Ligue de l'Enseignement de l'Oise	Partenaires et institutions
Monsieur Slimane BOURAYA	Président du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire	Partenaires et institutions
Madame Sophie DOIDY	Représentante de la FCPE	Personnels / Parents d'élèves
Madame Nathalie PUISSANT	Représentante des Personnels UNSA-Education	Personnels / Parents d'élèves
Madame Carine DECOLASSE-TOMCZAK	Directrice académique par interim	Administration
Monsieur Didier BLONDEL	Directeur académique adjoint	Administration
Madame Nathalie VILACÈQUE	Inspectrice de l'Education nationale, Adjointe	Administration
Madame Martine BERNARD	Inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription de Crépy en Valois	Administration
Monsieur Frédéric LE MERCIER	Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription d'Auneuil	Administration
Madame Dominique VINCENT	Chargée de mission – actions éducatives et culturelles	Administration
Monsieur Stéphane NOÉ	Chargé de mission – suivi des projets pédagogiques, politiques scolaires, éducatives et partenariales	Administration

Etat de la situation des communes à la rentrée 2013

- 62 communes ont adopté la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013
- dont 34 communes avec écoles qui appartiennent à un regroupement pédagogique
- 16,80 % des élèves sont concernés à la rentrée 2013 pour 123 écoles
- soit 576 classes

Communes selon la population scolaire



Toutes les écoles sont représentées dans l'échantillon de la rentrée 2013, des plus petites à 20 élèves dans des regroupements pédagogiques jusqu'aux communes plus importantes du point de vue de la population scolaire : Chambly, Clermont, Creil.

Répartition par circonscription

Circonscriptions	Communes total (avec écoles)	Nombre d'écoles dans la circonscription	Communes appliquant la réforme en 2013	Nombre d'écoles concernées
AUNEUIL	70	79	11	12
BEAUVAIS NORD	27	48	3	3
BEAUVAIS SUD	24	50	3	3
CLERMONT	27	52	2	10
COMPIEGNE	8	46	0	0
CREIL	2	37	1	33
CREPY EN VALOIS	57	72	5	5
GOUVIEUX	23	49	0	0
GRANDVILLIERS	64	71	9	10
MARGNY LES COMPIEGNE	60	79	11	14
MATERNELLE	1	4	0	0
MERU	21	41	5	10
NOGENT SUR OISE	8	37	2	8
NOYON	55	72	1	1
PONT STE MAXENCE	34	60	1	4
SENLIS	26	51	1	1
SAINT JUST EN CHAUSSEE	56	65	7	9
TOTAL	563*	913	62	123

* La commune de BEAUVAIS est comptée dans 3 circonscriptions.

Typologie des projets d'organisation sur la semaine de 4,5 jours

- 63% des communes engagées ont remonté un projet d'organisation du temps scolaire au 31 mai 2013.
- 95% de ces communes montrent une organisation régulière (dont 81% pour une journée à 5h15 et 19% avec une amplitude quotidienne de 5h30).
- 5% de ces communes ont proposé une organisation irrégulière.

Typologie des projets d'organisation sur la semaine de 4,5 jours

- Aucune dérogation sur le samedi matin.
- Organisation de la demi-journée du mercredi matin de 3h : 72% des communes sont concernées.
- Autres horaires de la demi-journée du mercredi : 26% des communes (temps d'enseignement de 2h à 2h45).
- Organisation de la demi-journée du mercredi matin à 3h30 : 2%.
- La durée de la pause méridienne varie de 1h30 à 2h15.

Modalités d'accompagnement des communes mettant en œuvre la réforme Le Projet Educatif Territorial

- Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale.
- Etapes d'élaboration du PEDT
- Objectifs du comité
- Le CDEN du 18 juin 2013

LAVERSINES : PLANNING HEBDOMADAIRE TYPE



Légende :

C1 = classe de maternelle
classe CE2 / CM1

C2 = classe GS/CP
C5 = classe de CM1 / CM2

C3 = classe CE1/CE2

C4 =

Les parties pleines représentent les temps d'enseignement en classe, les parties hachurées les temps d'activités ludiques d'éveil assurées par la Commune.

APC = Activités Pédagogiques Complémentaires, assurées par l'enseignant (groupes restreints).